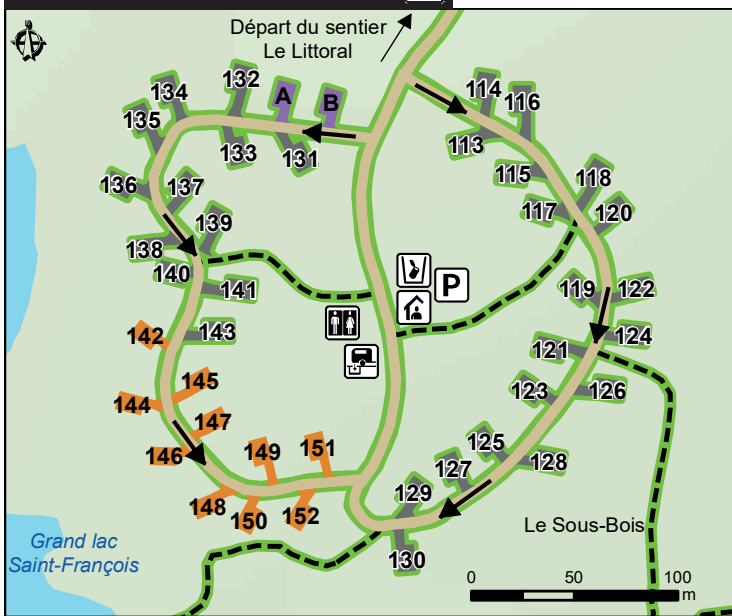


CAMPING AMÉNAGÉ RIVIÈRES-AUX-BLUETS



ARRIVÉE, RENOUELEMENT ET DÉPART

CAMPING

ARRIVÉE : 15 h à 22 h

DÉPART : 14 h

Campement installé avant 23 h. L'accès peut être restreint après 23 h. Disponibilité non garantie avant 15 h.

PRÊT-À-CAMPER

ARRIVÉE : 17 h à 22 h

DÉPART : 12 h

Disponibilité non garantie avant 17 h.

Les instructions nécessaires pour l'utilisation des équipements de votre prêt-à-camper se trouvent sur place, dans le guide de bienvenue.

Tout client qui ne se sera pas présenté 24 heures après sa date d'arrivée et sans avis verra son emplacement reloué à la nuitée, et ce, à compter de 15 h chaque jour. La réservation d'un emplacement n'accorde pas la priorité pour le prolongement de son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.

***Notez que si la direction devait restreindre ou interdire l'accès à un plan d'eau pour la baignade, la pêche ou toute autre activité nautique, et ce, pour des raisons hors de son contrôle, aucune modification ou annulation ne sera acceptée, ni aucun remboursement effectué.

ACCÈS ENCADRÉ POUR LES CHIENS



Les chiens sont admis au parc national de Frontenac, dans certains endroits désignés.

Tous les détails à sepaq.com/animaux

PRINCIPALES RÈGLES D'ENCADREMENT*

- En tout temps, le chien doit rester dans les endroits autorisés.
- Le chien doit être tenu en laisse et sous surveillance en tout temps.
- La personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal.
- Le chien qui aboie, qui hurle ou qui nuit au bien-être, à la quiétude et à la sécurité des autres visiteurs n'est pas toléré.

*Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est susceptible de devoir quitter le territoire et/ou de recevoir un constat d'infraction, le cas échéant.

Le respect de la réglementation est essentiel et l'offre pourrait être revue si un relâchement était constaté.

ENDROITS AUTORISÉS

Les chiens sont admis dans le secteur **SAINT-DANIEL** seulement.

Sentier d'été	Le Sous-bois, Le Littoral Les sentiers du Rang II (sentiers de pêche)
Camping	Camping de la Rivière-aux-Bluets (sauf le prêt-à-camper), Camping Baie-des-Sables
Aire de pique-nique	Aire de pique-nique de la plage Saint-Daniel Aire de pique-nique de l'Accès 4
Accès nautique	Mise à l'eau de La Capitainerie Rampe de mise à l'eau du Rang II
Sentier d'hiver	Chemin principal (non déneigé)

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.

Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.

Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.

Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.

Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.

Veillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.

L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.

La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.

Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

Faites partie de la solution

Ce parc est un lieu d'une richesse inestimable! Vous avez le privilège de l'explorer, d'y séjourner et de profiter des bienfaits de la nature!

6 bons comportements à adopter

Ne nourrissez pas les animaux

Gardez vos distances quand vous les observez

Demeurez dans les sentiers

Ne ramassez pas d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Utilisez du savon biodégradable

Installez votre tente directement sur la plate forme

Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?

Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!



RÉSERVATION :
1 800 665-6527
sepaq.com/camping



PARC NATIONAL DE FRONTENAC

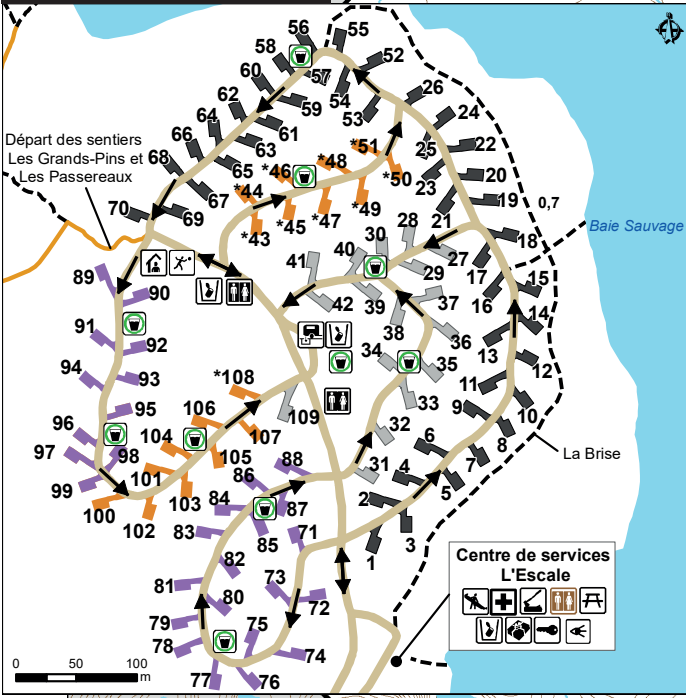


SECTEUR SUD

CAMPING

Accueil / Information	Dépôt à déchets / recyclage	Sommet	Sentier
Abri-campeur	Eau potable	Stationnement	Direction suggérée
Accostage	Hébergement rustique	Toilette sèche	Réseau routier
Aire de jeux	Location équipement	Vidange de véhicules récréatifs	Camping aménagé 1 service
Bloc sanitaire	Mise à l'eau canot	Wifi	Camping aménagé 2 services
Bois de chauffage	Pique-nique	Chien non autorisé	Camping aménagé sans services
Boutique / Dépanneur	Point de vue	Bienvenue cycliste	Prêt-à-camper traditionnel / *Prêt-à-camper Étoile
Camping rustique	Premiers soins	Piste cyclable	Limite du parc national
Chalet	Rampe de mise à l'eau		

CAMPING AMÉNAGÉ BAIE SAUVAGE

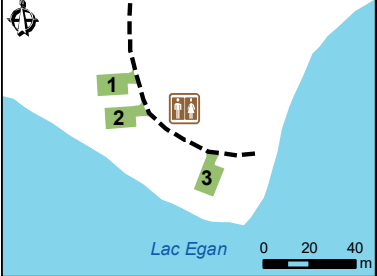


Départs de sentiers:
L'Érablière: Près de la terrasse arrière du Centre de découverte et de services.
Les Passereaux: Situé à l'extrémité droite du stationnement du Centre de services Sud.
La Colline: Vous devez emprunter le sentier Les Passereaux pour y accéder.

Centre de découverte et de services

Centre de services L'Escale

CAMPING RUSTIQUE LAC EGAN



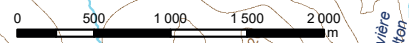
Mise à l'eau du lac à la Barbue

Mise à l'eau du lac des îles

Accès # 12 et accès au sentier

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps. Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certains symboles ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées
 Banque de données Sépaq
 Cartes topographiques à l'échelle de 1:20 000
 Source des données utilisées
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Équidistance des courbes de niveau : 5 mètres
 © Gouvernement du Québec



Naturaliste pour curieux

Curieux de nature? Vous avez observé quelque chose qui vous intrigue? Une question vous brûle les lèvres? Le garde-parc naturaliste est là pour ça, dans les campings du parc.



ARRIVÉE, RENOUVELLEMENT ET DÉPART

CAMPING

ARRIVÉE : 15 h à 22 h **DÉPART :** 14 h

Campement installé avant 23 h. L'accès peut être restreinte après 23 h. Disponibilité non garantie avant 15 h.

PRÊT-À-CAMPER

ARRIVÉE : 17 h à 22 h **DÉPART :** 12 h

Disponibilité non garantie avant 17 h.

Les instructions nécessaires pour l'utilisation des équipements de votre prêt-à-camper se trouvent sur place, dans le guide de bienvenue.

Tout client qui ne se sera pas présenté 24 heures après sa date d'arrivée et sans avis verra son emplacement reloué à la nuitée, et ce, à compter de 14 h chaque jour. La réservation d'un emplacement n'accorde pas la priorité pour le prolongement de son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.

***Notez que si la direction devait restreindre ou interdire l'accès à un plan d'eau pour la baignade, la pêche ou toute autre activité nautique, et ce, pour des raisons hors de son contrôle, aucune modification ou annulation ne sera acceptée, ni aucun remboursement effectué.

Faites partie de la solution

Ce parc est un lieu d'une richesse inestimable! Vous avez le privilège de l'explorer, d'y séjourner et de profiter des bienfaits de la nature!

6 bons comportements à adopter

Ne nourrissez pas les animaux

Gardez vos distances quand vous les observez

Demeurez dans les sentiers

Ne ramassez pas d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Utilisez du savon biodégradable

Installez votre tente directement sur la plate forme

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.

Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.

Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.

Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.

Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.

Veillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.

L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.

La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.

Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?

Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!



RÉSERVATION :
1 800 665-6527
sepaq.com/camping

